



PLANDINTERVENTION.NET
INSTRUMENT CLINIQUE DE RÉDACTION

LE PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ - PIA



PLANDINTERVENTION.NET
UN SERVICE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

FICHES PRATIQUES

PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ DE L'ÉLÈVE

Source: Alain Doucet
Chargé de projets. Éducation.
Courriel: info@comportement.net

www.plandintervention.net

Une Approche fondée sur l'action, la pratique et cautionnée par la réussite.

L'ÉLÈVE / L'ENFANT AU COEUR DE L'ACTION ÉDUCATIVE



LE PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ DE L'ÉLÈVE

BESOINS / OBJECTIFS / MOYENS
STRATÉGIES ÉDUCATIVES

© PLANDINTERVENTION.NET



Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

LE COMITÉ AD HOC

La direction de l'école a la responsabilité de convoquer un comité ad hoc dans le but d'assurer l'étude de cas et le suivi d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Ce comité est formé d'un représentant de la direction de l'école, du professeur de l'élève et d'un professionnel ou intervenant.

Rôle du comité ad hoc:

- Étudier le cas soumis.
- De demander si nécessaire les évaluations pertinentes au personnel compétent.
- Faire des recommandations à la direction de l'école sur le classement de l'élève, son intégration et les services d'appui à donner.
- De collaborer à la mise en place du plan d'intervention.
- De veiller à l'application des mesures prises dans le plan d'intervention.

LE PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ DE L'ÉLÈVE

BESOINS / OBJECTIFS / MOYENS
STRATÉGIES ÉDUCATIVES

© PLANDINTERVENTION.NET



Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

LES BESOINS PRIORITAIRES DE L'ÉLÈVE

Besoins :

Ce sont les résultats obtenus après avoir cerné l'écart entre ce que l'enfant sait et ce qu'il devrait savoir.

Prioritaires :

Points sur lesquels les intervenants jugent d'intervenir pour améliorer la situation. Questions permettant d'identifier les priorités:

Exemples :

Quelles sont les tâches que l'élève doit réaliser le plus vite possible ?
Quels sont les problèmes identifiés par le titulaire comme étant les plus importants ?
Quels sont les comportements qu'il serait le plus facile de modifier à court terme ?

Exemples de besoins prioritaires :

1. Entrer en contact avec les autres.
2. Structure et encadrement de l'élève.
3. Reconnaître et reproduire les lettres de l'alphabet.
4. S'habiller tout seul.
5. Comblant un retard en apprentissage.
6. Développer sa capacité d'écoute.

LE PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ DE L'ÉLÈVE
BESOINS / OBJECTIFS / MOYENS
STRATÉGIES ÉDUCATIVES

© PLANDINTERVENTION.NET



Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

ÉLÈVE CIBLÉ PAR LE PLAN D'INTERVENTION

L'élève qui bénéficie d'un plan d'intervention est un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation. Des besoins spéciaux sont observés dans son milieu scolaire dans différentes sphères d'activité.

Rappelons cependant que l'élève peut bénéficier d'un plan d'intervention sans avoir fait l'objet d'une déclaration officiel comme élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

LE PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ DE L'ÉLÈVE
BESOINS / OBJECTIFS / MOYENS
STRATÉGIES ÉDUCATIVES

© PLANDINTERVENTION.NET



Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

DEMANDE DE RESSOURCES

Accessibilité des services et leur coordination :

La définition, l'application et la supervision des mesures appropriées aux élèves en difficulté sont sous la coordination du responsable de l'adaptation scolaire. Ces mesures sont planifiées annuellement compte tenu des priorités des écoles et des besoins des élèves. Tout au long de l'année, le responsable de l'adaptation scolaire assiste les écoles dans l'analyse de leurs besoins en matière de ressources et de services à offrir aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté.

Mesures annuelles :

La direction de l'école dépose un plan d'organisation élaboré en concertation avec le comité prévu à cette fin pour les élèves handicapés et en difficulté. Ce plan précise les ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre aux besoins de chacune et de chacun de ces élèves.

Le responsable de l'adaptation scolaire précise pour chacune des écoles, les ressources humaines et matérielles dont elle disposera pour répondre aux besoins des élèves handicapés et en difficulté.

Mesures ponctuelles :

Lorsqu'un nouvel élève arrive, ou qu'une situation nouvelle se présente, la direction transmet sa demande au responsable de l'adaptation scolaire.

Le plan d'intervention doit accompagner cette demande. Une réponse est donnée à l'école dans des délais raisonnables.

LE PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ DE L'ÉLÈVE
BESOINS / OBJECTIFS / MOYENS
STRATÉGIES ÉDUCATIVES

© PLANDINTERVENTION.NET



DÉMARCHE POUR ÉTABLIR UN PLAN D'INTERVENTION



Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

Phase 1 (La référence)

1. Observation et description du fonctionnement de l'élève.
2. Rencontre avec l'élève.
3. Rencontre avec les parents.

Responsable: enseignante, enseignant

Phase 111 (Plan d'intervention)

1. Implication des parents de l'élève
2. Choix des intervenantes et intervenants responsables.
3. Rédaction des besoins prioritaires.
4. Rédaction des objectifs spécifiques de chaque intervenant / intervenante
5. Sélection des moyens
6. Échéancier.

Responsable: La direction

Phase 11 (Cueillette de données)

1. Interprétation des observations.
2. Détermination des besoins prioritaires et champs d'intervention.
3. Entrevue avec l'élève.
4. Entrevue avec parents.

Responsables: direction, élève, parents, intervenantes et intervenants concernés.

Phase 1V (Évaluation)

1. Vérifier les résultats atteints selon les objectifs de départ.
2. Redéfinir la situation selon les données supplémentaires obtenues.
3. Revoir les objectifs à poursuivre, s'il y a lieu:
 - les rôles de chacun et chacune
 - les stratégies et les moyens

Responsable: la direction

LE PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ DE L'ÉLÈVE
BESOINS / OBJECTIFS / MOYENS
STRATÉGIES ÉDUCATIVES

© PLANDINTERVENTION.NET



Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

LES FORCES ACTIVES DE L'ÉLÈVE

Définition :

Les forces sont les connaissances (savoir) et les habiletés (savoir-faire) de l'élève.

En d'autre mots :

- * ce qu'il sait;
- * ce qu'il a acquis;
- * ce qui est facile pour lui;
- * ce qu'il est fier de faire;
- * là où il se trouve bon;
- * ce qu'il possède bien... peu importe son âge et/ou son handicap

Exemples :

- * Nicolas sait former les lettres de l'alphabet.
- * Arthur sait s'habiller seule.
- * Brunie sait tenir son crayon.
- * Kevin sait reconnaître son prénom.

Décrire ce que l'élève sait faire... plutôt que ce qu'il est.

LE PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ DE L'ÉLÈVE
BESOINS / OBJECTIFS / MOYENS
STRATÉGIES ÉDUCATIVES

© PLANDINTERVENTION.NET



LE PLAN D'INTERVENTION ET LE PLAN LÉGAL

Le directeur de l'école, avec les parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, avec le personnels qui dispense des services à cet élève à moins qu'il en soit incapable, établit un plan d'intervention adapté.

Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

Ce plan d'intervention doit respecter la politique de l'établissement scolaire sur l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. De plus, l'établissement scolaire ou professionnel doit tenir compte de l'évaluation des capacités et des besoins de l'élève avant son classement et son inscription à l'école. Le directeur voit à la réalisation et à l'évaluation périodique du plan d'intervention et en informe régulièrement les parents.

LE PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ DE L'ÉLÈVE
BESOINS / OBJECTIFS / MOYENS
STRATÉGIES ÉDUCATIVES

© PLANDINTERVENTION.NET



LES MOYENS

C'est ce qui serviront pour réaliser un apprentissage.

C'est le matériel nécessaire pour aider l'élève / l'enfant.

C'est une ressource privilégiée pour aider l'élève l'enfant à atteindre ses objectifs.

Les moyens aident à réaliser les objectifs spécifiques d'apprentissage.

Exemples :

local spécifique;

appareillage;

outils scolaires;

aide professionnelle (orthophonie);

matériel didactique;

activité spécifique (à l'extérieur)

ex. : traverser la rue, piscine.

Autres.

Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.



Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DÉFINITION

Résultat désiré qui peut être mesuré et précis dans le temps.
Courts énoncés identifiant des actions que devra réaliser l'élève / l'enfant.
Énoncés simples et réalistes.

Caractéristiques :

- * Doit contenir un verbe d'action, c'est-à-dire observable comme : identifier, décrire, nommer, ordonner. (à rejeter : connaître, comprendre, sensibiliser).
- * Doit s'adresser uniquement à l'élève qui apprend.
- * Doit exprimer le produit (résultat) de l'activité. Ex. : Josée sera capable de composer une phrase ayant un sujet, un verbe et un complément.
- * Doit préciser les conditions de réalisation, c'est-à-dire où, quand, comment, avec quoi, etc. Ex. : Julie doit orthographier le vocabulaire usuel sans l'aide de son dictionnaire.
- * Doit contenir un critère d'acceptabilité ou d'évaluation.



Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

LES SERVICES ÉDUCATIFS ET SES OPTIONS

Selon l'intensité des difficultés présentées, le plan d'intervention de l'élève peut s'actualiser à l'intérieur de diverses modalités telles qu'illustrées par le système à option :

Option 1

L'enseignante ou l'enseignant est responsable de toutes les interventions.

Option 2

L'enseignante ou l'enseignant a accès aux services complémentaires.

Option 3

L'enseignante ou l'enseignant et l'élève reçoivent un soutien par les services complémentaires ou particuliers.

Option 4

L'élève fréquente la classe régulière et reçoit des services complémentaires ou particuliers pour plus de 3 heures/semaine.

Option 5

L'élève fréquente la classe régulière et participe à une classe-ressource avec une ou un enseignant spécialisé.

Option 6

L'élève fréquente une classe régulière dans une école régulière désignée.

Option 7

L'élève fréquente une classe spéciale.

Option 8

L'élève reçoit un enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.



Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

LES RESPONSABLES DU PLAN D'INTERVENTION

Définition :

C'est les personnes qui interviennent directement auprès de l'élève / l'enfant

Pour chacune des sphères d'activité, une intervenante ou un intervenant doit être identifié comme responsable.

Exemple :

Sphère académique : enseignant, enseignante et / ou orthopédagogue

Sphère orthophonique : orthophoniste

Sphère psychologique : psychologue

Sphère comportementale : psychoéducateur, psychoéducatrice

Autres intervenants ou intervenantes : technicien, technicienne en éducation spécialisée intervenants ou intervenantes externes.



Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET PARTICULIERS

Les services complémentaires comprennent :

- * des services de promotion de la participation des élèves à la vie éducative;
 - * des services d'éducation aux droits et aux responsabilités;
- * des services d'animation, d'activités sportives, culturelles et sociales;
 - * des services d'encadrement et de surveillance des élèves;
- * des services d'animation pastorale catholique ou d'animation religieuse protestante;
 - * des services d'orientation scolaire;
 - * des services de psychologie;
- * des services de psychoéducation, des services d'éducation spécialisée;
 - * des services d'orthophonie;
- * des services de santé et des services sociaux en milieu scolaire;

Les services particuliers comprennent

- * des services d'aide à l'apprentissage de la langue française;
- * des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier;
 - * des services d'orthopédagogie;
- * des services d'ordre professionnel selon les besoins de l'élève;

LE PLAN D'INTERVENTION ADAPTÉ DE L'ÉLÈVE

BESOINS / OBJECTIFS / MOYENS
STRATÉGIES ÉDUCATIVES

© PLANDINTERVENTION.NET



Le plan d'intervention adapté de l'élève consiste en une planification d'actions coordonnées établies au sein d'une démarche de concertation et de collaboration entre les agents scolaires, les parents et l'élève. Il identifie les besoins prioritaires avec des objectifs à atteindre selon des compétences à développer et il suggère des moyens avec des échéanciers pour évaluer les résultats obtenus.

SPHÈRES D'INTERVENTION

Selon les besoins de l'élève, différentes sphères d'intervention peuvent venir se greffer au plan d'intervention adapté de l'élève.

La direction de l'école s'assure que le professionnel ou l'intervenant présent au plan d'intervention ajoute la partie clinique de dossier qui le concerne.

Cette sphère d'intervention de l'intervenant ou du professionnel doit être annexée au plan d'intervention adapté de l'élève.

Des exemples de sphères d'activité:

- Sphère académique (orthopédagogique)
- Sphère comportementale
- Sphère psychologique
- Sphère sociale
- Sphère physique
- Sphère orthophonique
- Sphère familiale